

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Générations : aînés |
| Herausgeber: | Société coopérative générations |
| Band: | 28 (1998) |
| Heft: | 7-8 |
| Artikel: | Témoignage : je ne pourrais pas vivre en Suisse! |
| Autor: | Lauber, Irène |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-826743 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TÉMOIGNAGE

Je ne pourrais pas vivre en Suisse!

«Il y a une dizaine d'années, à la suite d'un petit héritage, j'ai acquis une maison à rénover dans le Gard. C'est une région que je connaissais bien pour y avoir passé une grande partie de mes vacances. Il y a là tout ce qui me plaît: deux rivières pour la baignade et de magnifiques balades dans une nature sauvage et préservée.

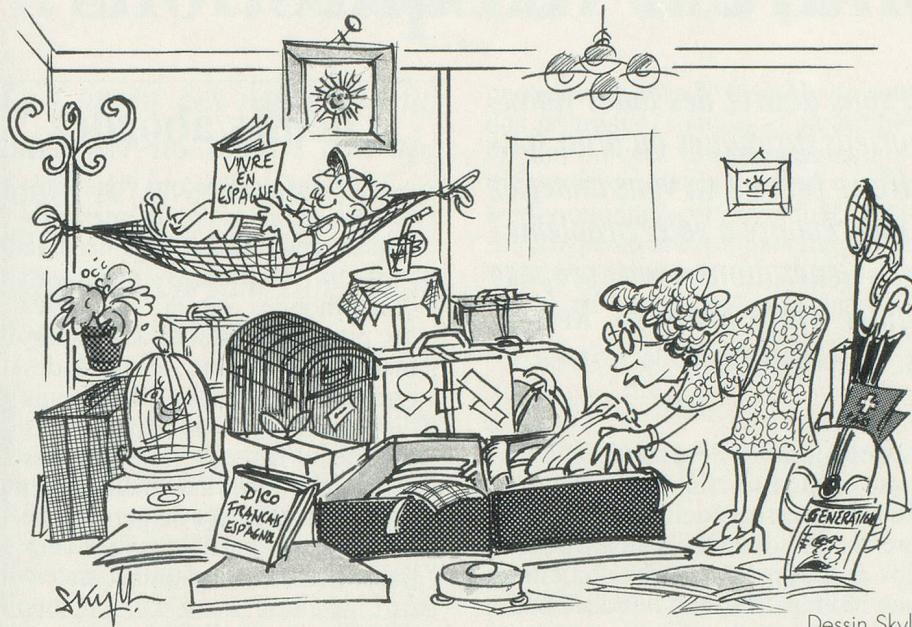
A l'âge de la retraite, j'ai tout naturellement choisi d'y vivre, seule, car je suis veuve. Mes maigres rentes (un peu plus de 1500 francs par mois) ne m'auraient pas permis de vivre décemment en Suisse. Même en France, cela s'avère un peu juste, car tout augmente et je n'ai pas droit à des prestations complémentaires.

Un problème financier est intervenu au niveau de la caisse maladie. Je n'ai pu conserver mon affiliation à une caisse suisse, qui me coûtait trop cher et il ne m'a pas été possible de cotiser à la Sécurité sociale française. J'ai donc dû contracter une assurance privée qui me revient à près de 400 francs Suisses par mois.

Le petit village où je vis est charmant, mais il n'y a pas d'infrastructures. Il me faut une voiture pour mes courses et aussi pour retrouver, une ou deux fois par an, mes enfants et mes amis restés en Suisse. Bien sûr, j'ai également de nombreux amis dans mon petit village français, mais ce n'est pas pareil. Les gens sont très gentils, ils m'appellent tous par mon prénom, mais leur mentalité est différente...

Depuis sept ans que je vis en France, je m'occupe en transformant ma maison, en faisant mon jardin et en profitant d'une qualité de vie vraiment formidable. Mais que se passera-t-il plus tard? Je renonce à envisager l'avenir, je ne fais pas de projets. Je me contente de vivre au jour le jour...»

Irène Lauber, Barjac (F)



Dessin Skyll

s'avérer fastidieuses. Tout d'abord, il s'agit d'annoncer son départ au contrôle des habitants de sa commune et puis, dans le même temps, de s'inscrire auprès de la commune étrangère de son choix. Naturellement, il ne faut pas oublier non plus de contacter l'ambassade ou le consulat de Suisse le plus proche de son nouveau domicile. Pour plus de détails, il est utile de téléphoner à la Chancellerie fédérale à Berne. Un préposé (il diffère selon les pays choisis) vous donnera tous les renseignements utiles.

Evidemment, il faut aussi aviser le bureau des contributions de votre région. Pour que cette démarche aboutisse et afin d'éviter les complications administratives (en Suisse et à l'étranger), il est prudent de connaître son nouveau domicile fiscal. Les impôts suisses seront réglés, de manière définitive, «pro rata temporis», c'est-à-dire en tenant compte des jours qui se sont écoulés depuis votre dernière déclaration.

«Attention, précise-t-on au bureau fiscal, si la personne qui a émigré à l'étranger revient en Suisse dans un délai de deux ans, des impôts peuvent être perçus rétroactivement...» Enfin, il s'agit de contacter rapide-

ment (et plutôt trop tôt que trop tard) la Caisse suisse de compensation à Genève ou l'Office fédéral des assurances sociales à Berne, afin d'achever les rentes à votre nouveau domicile dans les délais qui vous permettront d'assurer la liaison entre le dernier versement en Suisse et le premier à l'étranger. Il faut savoir aussi que vous ne recevezrez que les rentes de base, sans les prestations complémentaires.

Le soleil est attrayant, mais il a son prix!

Jean-Robert Probst

Adresses utiles:

Chancellerie fédérale, case postale, 3003 Berne. Tél. 031/322 21 11.

Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Effingerstrasse 33, 3008 Berne. Tél. 031/322 90 11 et 322 91 95.

Caisse Suisse de Compensation, av. Edmond-Vaucher 18, 1200 Genève. Tél. 022/795 91 11.

LE MOIS PROCHAIN

Comment oublier
40 ans de travail?